

Conférence nationale du printemps 2010

Réussir dans votre pratique de conseiller juridique d'entreprise

Du 11 au 13 avril 2010

Hyatt Regency Montréal

L'ACCJE a pour objectif d'aider ses membres à satisfaire aux exigences qui leur sont imposées en matière de développement professionnel. Participez à des formations choisies parmi plus de 20 ateliers offerts lors de notre Camp de formation du printemps et de notre Conférence nationale du printemps 2010 et vous serez en bonne voie d'obtenir tous les crédits de développement professionnel obligatoire dont vous avez besoin.

RENSEIGNEMENTS SUR L'AGRÉMENT DU PROGRAMME

Québec	<p>La Conférence nationale du printemps et le Camp de formation du printemps 2010 sont reconnus aux fins de formation continue obligatoire au Québec.</p> <p>Vous pouvez déclarer jusqu'à un maximum de 13 heures de formation continue pour votre participation à la Conférence nationale du printemps 2010, intitulée « Réussir dans votre pratique de conseiller juridique d'entreprise » (numéro de formation du Barreau du Québec : 10017721).</p> <p>Vous pouvez déclarer jusqu'à un maximum de 6,25 heures de formation continue pour votre participation au Camp de formation du printemps de l'ACCJE (numéro de formation du Barreau du Québec : 10017739).</p> <p>Pour plus amples renseignements, veuillez consulter http://www.barreau.qc.ca/formation.</p>
Colombie- Britannique	<p>Conférence nationale du printemps 2010 : aux fins du rapport annuel que vous devez remettre au Barreau de la Colombie-Britannique, la participation à cette Conférence correspond à un maximum de huit heures et demie (8,5 heures) de développement professionnel.</p> <p>Camp de formation du printemps 2010 : aux fins du rapport annuel que vous devez remettre au Barreau de la Colombie-Britannique, la participation à ce Camp de formation correspond à un maximum de cinq heures trois quarts (5,75 heures) de développement professionnel.</p>
Saskatchewan	<p>Conférence nationale du printemps 2010 : En vertu de la nouvelle politique de développement professionnel continu (DPC) de la Saskatchewan, les participants à la Conférence nationale du printemps peuvent déclarer jusqu'à huit heures et demie (8,50 heures) de DPC. Veuillez noter que les membres ont l'obligation de déclarer leurs heures de formation par le biais de leur profil de membre sur le site Web du Barreau de la Saskatchewan.</p> <p>En outre, le programme de la Conférence nationale du printemps 2010 de l'ACCJE a été agréé et représente un (1) crédit en matière de prévention des sinistres. Le programme de crédits en matière de prévention des sinistres demeurera en vigueur jusqu'au 30 juin 2010.</p> <p>Camp de formation du printemps 2010 : En vertu de la nouvelle politique</p>

	de développement professionnel continu (DPC) de la Saskatchewan, les participants à la Conférence nationale du printemps peuvent déclarer jusqu'à six heures (6) heures de DPC. Veuillez noter que les membres ont l'obligation de déclarer leurs heures de formation par le biais de leur profil de membre sur le site Web du Barreau de la Saskatchewan.
Ontario	<p>Ce programme a été agréé par le Comité de spécialisation en droit des sociétés et en droit des affaires du Barreau du Haut-Canada dans le cadre des exigences de développement professionnel pour l'inscription au tableau de l'ordre professionnel.</p> <p>* Conférence nationale du printemps 2010 de l'ACCJE : 7,5 heures * Camp de formation du printemps : 5,5 heures</p>
Nouveau-Brunswick	<p>Conférence nationale du printemps 2010: En vertu de la nouvelle politique de formation professionnelle continue obligatoire (FPCO) du Nouveau-Brunswick, les participants à la Conférence nationale du printemps peuvent déclarer jusqu'à huit heures et demie (8,50) heures de FPCO. Veuillez noter que les membres ont l'obligation de déclarer leurs heures de formation par le biais de la page de FPCO du site Web du Barreau du Nouveau-Brunswick.</p> <p>Camp de formation du printemps 2010 : En vertu de la nouvelle politique de formation professionnelle continue obligatoire (FPCO) du Nouveau Brunswick, les participants au Camp de formation du printemps peuvent déclarer jusqu'à six heures (6) heures de FPCO. Veuillez noter que les membres ont l'obligation de déclarer leurs heures de formation par le biais de la page de FPCO du site Web du Barreau du Nouveau-Brunswick.</p>



Canadian Corporate Counsel Association
 Association canadienne des conseillers (ères)
 juridiques d'entreprises